

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU BUREAU  
SEANCE DU 8 /12/2023

1.1 - RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES

Il est proposé au Bureau de délibérer sur le renouvellement de divers contrats d'assurances garantissant l'ensemble des moyens matériels et humains de notre organisme.

Les contrats d'assurance en cours arrivent à échéance au 31 décembre 2024.

Le nouveau marché sera composé de plusieurs lots :

- Lot 1 : Assurance Multirisque du Patrimoine mobilier et immobilier (volet 1) et Responsabilité des locataires non assurés (volet 2)
- Lot 2 : Assurance Flotte Automobile (volet 1) et Auto-Mission (volet 2)
- Lot 3 : Assurance Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle
- Lot 4 : Assurance Responsabilité des Administrateurs et Dirigeants
- Lot 5 : Assurance Individuelle Accident des Administrateurs
- Lot 6 : Assurance Dommages-Ouvrage, Responsabilité de CNR et TRC

La durée de ce contrat est fixée à 4 ans.

Compte tenu de ces éléments, une procédure de marché de type appel d'offres ouvert sera mise en place.

Afin de fiabiliser ce contrat au niveau rédactionnel, et de mener une analyse approfondie des offres, un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera contracté.

Il sera également étudié l'opportunité de différer le renouvellement d'un an par voie d'avenant aux marchés en cours.

Cette disposition, à mesurer avec l'aide de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pourrait être pertinente au vu du contexte actuel. Elle serait validée par la commission d'attribution des offres le cas échéant.

Le Bureau d'Habitat 70 à l'unanimité autorise son Directeur général à signer tous documents et pièces nécessaires à :

- L'établissement et à la passation des contrats d'assurance pour une durée de 4 ans.
- L'établissement et la passation d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Vesoul, le 11/12/2023  
Le Directeur général  
Olivier ROSAT

